

Le PDU

Le PDUIF propose une approche globale des déplacements à l'échelle régionale.

Il vise à assurer un équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilité d'accès d'une part et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part.

Le PDUIF pour quoi faire ?

Coordonner les différentes politiques pour tous les modes de transport

- > Transport en commun.
- > Voiture particulière.
- > Deux-roues motorisés.
- > Marche à pied.
- > Vélo.
- > Politiques de stationnement.
- > Transport de marchandises et livraisons.
- > Aménagement dans son lien avec les besoins de déplacement.

Le PDUIF en 3 étapes

Étape 1

2000 > Élaboration du 1^{er} PDUIF par l'État, la Région, le STIF et la Ville de Paris.

Étape 2

2007 > Évaluation puis vote par le Conseil du STIF du lancement de la révision.

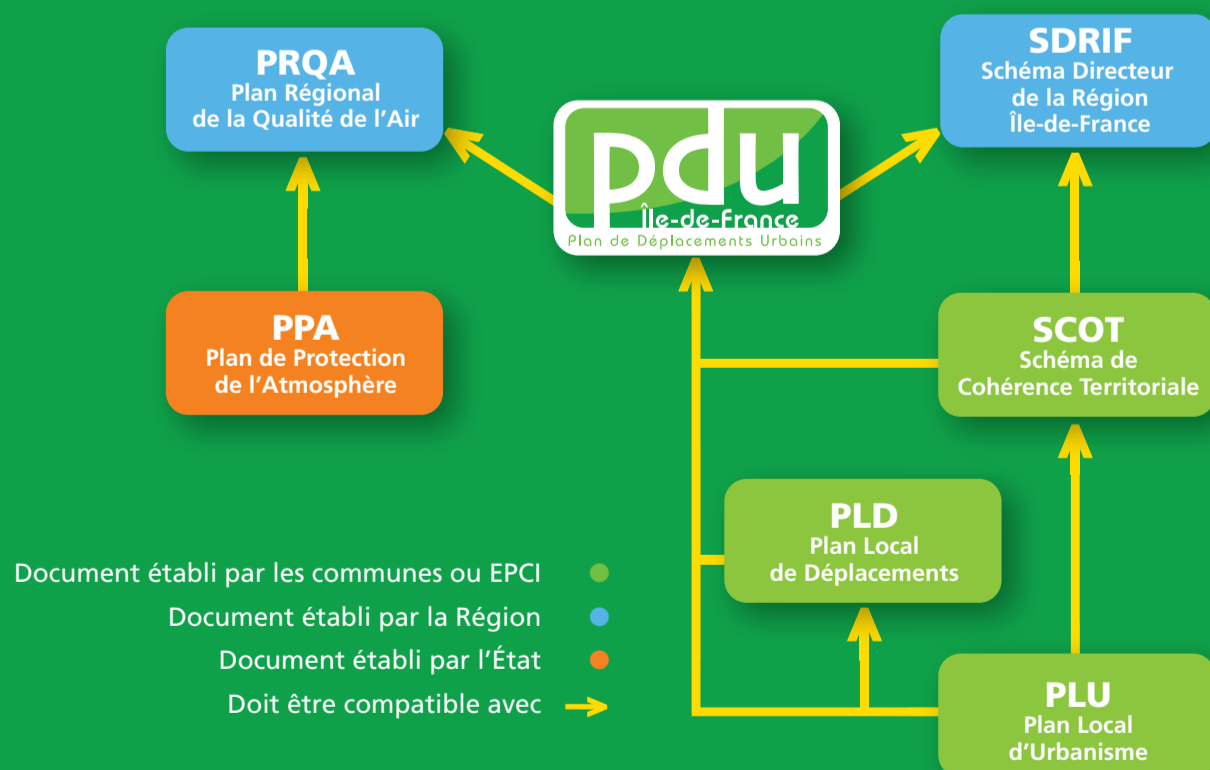
Étape 3

2008-2010 > Révision du PDUIF.



Aménagement, transports et environnement

Lien entre les documents de planification



Partenaires pour la mobilité